



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LA REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

COMITE SYNDICAL du SMEAT
du 25 juin 2008
A TOULOUSE - Immeuble le Belvédère

3-2

PROTOCOLE DE TRAVAIL AVEC TISSEO

L'an deux mille huit, le vingt-cinq mai à quatorze heures et trente minutes, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BEYNEY Georges BRISSONNET Jean-François CARASSOU Stéphane CASSIGNOL Jean-Louis CHARLES Danielle COHEN Pierre COQUART Dominique CROQUETTE Martine De FALETANS Gilles GERMAIN Louis GOIRAND Philippe	GRIMAUD Robert GUILLOT René MARCIEL Alexandre MAURICE Antoine MONTAGNER Guy MORIN Etienne PY Dominique SUSIGAN Alain SYLVESTRE Arlette VERGE Jean-Pierre ZINA-RAGGOUA Zohra
SICOVAL	
AREVALO Henri DUCERT Claude FOURNIER Denis REME Jean-Michel VALETTE François-Régis	COHEN Jacques
MURETAIN	
COLL Jean-Louis PARDILLOS José	DADOU Gilles DUFOUR Claude
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
AUBERT Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
SAVIGNY Thierry	
HERS ET GARONNE	
FRANCHINI Paul	
COLLEGE DES COMMUNES	
FONTES André MOYET Jean-Louis	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

ARIF Abdelkader, représenté par M. MORIN
BELAUBRE Elisabeth, représentée par Mme CHARLES
FILLOLA Alain, représenté par Pierre COHEN
MERONO Claude, représenté par M. GERMAIN
TOUCHEFEU Claude, représentée par Mme CROQUETTE
ESCOULA Louis, représenté par M. ALEGRE

Délégués titulaires excusés

BELLOUBET Nicole	FEDOU Maxime
BENYAHIA Daniel	GUERIN Philippe
BOUDOU Dany	GUTH Catherine
BRIANCON François	LOZANO Guy
CARLES Joseph	MANDEMENT André
CARNEIRO Grégoire	MARQUIE Bernard
CARREIRAS Joël	MATEOS Henri
COMMENGE Jean-Claude	MIRC Stéphane
CUJIVES Romain	RAYNAL Claude
DESCLAUX Edmond	SANCHEZ Francis
DUHAMEL Thierry	SIMON Michel
DUPLANTE Pierre	SOTTIL Alain
FABRE Jean-Michel	SUAUD Thierry
FAIVRE Claudia	VALADIER Jean-Charles

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard	GRIMBERT Georges
BOURG Jean-Claude	GUEGAN Raymond
CASSETA Jean-Baptiste	LAVIGNE Christian
CASSAGNE Jean-Claude	MICHEL Frances
CHAMBENOIT Yves	MIGUEL Henri
DAUVEL Philippe	MOGICATO Bruno
ESPIC Xavier	MORINEAU Christine
FERRE Christian	RIEUNAU Guy
GEIL-GOMEZ Sabine	SAINTE-MARIE Alain
GIL Danielle	SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 69	Présents : 38	Votant : 44
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 44

La problématique de la cohérence urbanisme/transport, qui était déjà un des enjeux posés par le Schéma Directeur de 1998, revêtira une importance toute particulière dans le SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine en cours de révision, du fait :

- de la sensibilité prise, depuis plusieurs années, par la question des déplacements et de l'accessibilité dans l'Agglomération et l'Aire Urbaine Toulousaine ;
- des enjeux nationaux de cette question en terme de lutte contre les pollutions et de réduction des gaz à effet de serre ;
- de leur traduction dans les textes de loi relatifs à l'Urbanisme, à l'Environnement et aux transports ;
- des réflexions engagées par le SMEAT, en vue de la révision du SCoT, sur la question des densités en lien avec le niveau de desserte.

Ces enjeux imposent l'association étroite des collectivités maîtres d'ouvrage d'infrastructures de transport et des Autorités Organisatrices des Transports (AOT) aux travaux de révision et d'élaboration des SCoT à l'échelle du GIP InterSCoT.

A l'échelle de la Grande Agglomération Toulousaine, ils appellent également la mise en place d'une collaboration toute particulière entre le SMEAT et Tisséo SMTC au moment où ce dernier s'engage dans un processus d'achèvement de la révision de son Plan de Déplacement Urbain (PDU).

Il est donc proposé de mettre en place des modalités spécifiques de collaboration entre les deux syndicats mixtes, tant au plan des instances de pilotage qu'au plan technique, et de formaliser cette collaboration par un protocole, dont projet ci-joint.

Le comité Syndical,

**entendu l'exposé de Monsieur le Président,
après en avoir délibéré
décide :**

Article unique :

d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole de travail, ci-joint, à passer avec Tisséo, pour la période couvrant la révision du SCoT et la révision du PDU.

Reçu à la Préfecture de la Haute Garonne le 27 juin 2008

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,**

Pierre COHEN

Projet

Cohérence Urbanisme/Transport Projet de Protocole de collaboration entre le SMEAT et Tisséo-SMTC

Entre

M.Président du SMEAT, habilité par

Et

M.Président de Tisséo, habilité par.....

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La problématique de la cohérence urbanisme/transport, qui était déjà un des enjeux posés par le Schéma Directeur de 1998, revêtira une importance toute particulière dans le SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine en cours de révision, du fait :

- de la sensibilité prise, depuis plusieurs années, par la question des déplacements et de l'accessibilité dans l'Agglomération et l'Aire Urbaine Toulousaine ;
- des enjeux nationaux de cette question en terme de lutte contre les pollutions et de réduction des gaz à effet de serre (Grenelle de l'Environnement) ;
- de la traduction de ces enjeux dans les textes de loi relatifs à l'Urbanisme (loi Solidarité et Renouvellement Urbain et loi Urbanisme et Habitat), à l'Environnement (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) et aux transports intérieurs (Loi d'Orientation des Transports Intérieurs) qui imposent aux SCoT de : « définir les objectifs relatifs [...] à l'équilibre entre l'urbanisation et la création de dessertes en transports collectifs » et aux PDU « d'assurer un équilibre durable entre les besoins de mobilité [...] la protection de l'environnement et la santé » ;
- des réflexions engagées par le SMEAT, en vue de la révision du SCoT, sur la question des densités en lien avec le niveau de desserte, lesquelles rejoignent la démarche dite de « contrat d'axe » en cours d'expérimentation par Tisséo.

Ces enjeux imposent l'association étroite des collectivités maîtres d'ouvrage d'infrastructures de transport et des Autorités Organisatrices des Transports (AOT)¹ aux travaux de révision du SCoT. Les instances mises en place à cet effet, par le SMEAT pourront, en tant que de besoin, être complétées par des rencontres techniques spécifiques.

En outre, le code de l'Urbanisme précise explicitement que le Plan de Déplacement Urbain (PDU) doit être compatible avec le SCoT, des dispositions spécifiques² étant d'ailleurs prévues pour assurer cette mise en compatibilité.

Cette spécificité, et l'importance toute particulière que représente, pour la Grande Agglomération Toulousaine, la révision du PDU, conduisent à proposer la mise en place d'un partenariat privilégié entre le SMEAT et Tisséo-SMTC.

C'est pourquoi il est proposé

de mettre en place, entre les instances du SMEAT et celle de Tisséo-SMTC, le dispositif permanent suivant :

1/ Contacts et échanges au niveau des instances élues des deux syndicats mixtes, notamment :

- invitation, adressée au président de Tisséo, à participer à toute réunion du Bureau du SMEAT au cours de laquelle sera traité un point relatif à la révision du SCoT (ou à toute réunion d'un comité de pilotage de la révision du SCoT que mettrait en place le SMEAT) ;
- invitation, adressée au président du SMEAT, à participer à toute réunion de la Commission de suivi du PDU de Tisséo-SMTC ;
- possibilité de réunions conjointes de ces deux instances des syndicats, à l'initiative commune de leurs présidents ;
- possibilité de mettre en place des commissions communes : thématiques, ...

2/ Contacts et échanges au niveau des instances techniques des deux syndicats pour assurer l'interface entre les travaux de révision du SCoT et ceux de révision du PDU :

- suivi et cohérence des démarches réglementaires de révision (calendrier de travail, partenariat, procédures de consultation) ;
- information et échanges sur les études et travaux en cours ;
- en cas de besoin, participation ou organisation conjointe de différentes commissions ad hoc mises en place.

¹ Tisséo-SMTC pour le périmètre des transports urbains ; le Département de la Haute-Garonne pour les transports interurbains ; la Région Midi-Pyrénées pour le transport ferroviaire régional.

² Art L 122-16 du code de l'Urbanisme.

3/ Information réciproque sur les projets d'avis en matière de POS-PLU, en vue d'adopter des positions convergentes sur les problématiques communes aux deux syndicats (modalités à préciser) ;

Le présent protocole est valable jusqu'à l'achèvement de la révision du SCoT en cours et de la révision du PDU en cours.

Le présent protocole pourra être révisé ou complété à tout moment d'un commun accord entre les deux parties.

Le Président
du SMEAT

Le Président
de Tisséo-SMTC